

# PRIX ICART - ARTISTIK REZO

## Règlement 2016

### 1. Objectifs du prix

Créé en 2008, le Prix Icart - Artistik Rezo vise à promouvoir la création contemporaine (arts visuels) en distinguant les jeunes talents.

### 2. Admissibilité

- ◆ Avoir moins de 35 ans.
- ◆ Être de nationalité française ou résider en France.

### 3. Organismes

Le prix est organisé par les étudiants des MBA « Ingénierie Culturelle et Management » et « Marché International de l'Art » de l'Icart, en association avec Artistik Rezo.

### 4. Modalités

Tout médium est accepté (art numérique, dessin, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, etc.). Les réalisations ne doivent pas excéder 2,30 m de hauteur.

### 5. Pièces à fournir et à adresser à [candidature.piar2016@gmail.com](mailto:candidature.piar2016@gmail.com)

- ◆ un CV
- ◆ la reproduction de travaux susceptibles d'être présentés (5 maximum)
- ◆ une fiche technique (à télécharger sur notre site)
- ◆ une note de synthèse (10 lignes maximum) expliquant la démarche artistique.

### 6. Déroulement du prix

- ◆ Les candidats doivent présenter un dossier personnel présentant leurs travaux.
- ◆ Suite au dépôt de candidature, un jury composé d'étudiants de l'Icart sélectionnera 10 candidats.
- ◆ Les 10 candidats présélectionnés pourront participer à une exposition collective, dont la scénographie sera conçue par l'équipe du Prix. Cette exposition aura lieu le vendredi 29 janvier 2016 à l'Espace Pierre Cardin.
- ◆ À l'issue de cette exposition, un jury composé d'acteurs majeurs du monde de l'art désignera le(a) lauréat(e) du Prix Icart - Artistik Rezo.
- ◆ Un Prix du Public sera également décerné lors de cette soirée.

### 7. Récompenses

Le(a) lauréat(e) du Prix Icart - Artistik Rezo 2016 recevra la somme de 3.000 euros sera exposé dans une galerie d'art parisienne partenaire en automne 2016, et bénéficiera du soutien d'Artistik Rezo pour en faire la promotion. Le(a) lauréat(e) du Prix du Public 2016 recevra des cadeaux de la part de nos partenaires.

### 8. Calendrier

- ◆ **Vendredi 20 novembre 2015** : date limite de dépôt des candidatures.
- ◆ **Vendredi 29 janvier 2016** : exposition collective à l'Espace Pierre Cardin.
  - ◆ **À partir de 17h** : présentation des travaux des candidats
  - ◆ **21h** : annonce des lauréats du Jury et du Public 2016
- ◆ **Automne 2017** : exposition du lauréat du Prix Icart - Artistik Rezo dans la galerie partenaire.

### 9. Organisation - Logistique

Les artistes sélectionnés doivent être disponibles durant l'intégralité de la journée d'exposition collective afin de monter et démonter leurs œuvres, être disponibles pour la presse, le jury et le public, et participer à la cérémonie de remise de prix.

Un rendez-vous sera également fixé à l'Espace Pierre Cardin dans les 10 jours qui précèdent l'exposition collection pour régler les détails techniques.

Les frais, comme le transport du candidat et de ses œuvres jusqu'à l'Espace Pierre Cardin et le matériel nécessaire à leur installation, ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

### 10. Responsabilité

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de vol, dégradation ou autre désagrément.

**NB : Le règlement peut être sujet à modification sans préavis.**